



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Boulevard du 13 janvier
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Exercice clos le 31 décembre 2021
Banque Ouest Africaine de Développement
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé (Togo)
Ce rapport contient 7 pages
Les annexes contiennent 64 pages



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Boulevard du 13 janvier
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo
Capital social : 1 155 milliards de francs CFA

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

a) la note 2.27 « Changement d'estimation comptable » de l'annexe des états financiers qui expose l'impact du changement des paramètres de crédit de la Banque ainsi que de la nouvelle méthode de notation des Etats ;

b) la note 25 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des états financiers qui expose les effets des sanctions économiques prises par la CEDEAO et les autorités monétaires de l'UMOA à l'encontre du Mali.

4. Points clés d'audit

4.1. Identification et évaluation du risque de crédit

4.1.1. Risques identifiés

La BOAD est exposée au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats de la BOAD.

La BOAD constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Les dépréciations/provisions sur les expositions saines et dégradées reposent sur un modèle en pertes attendues, prenant en compte, outre les encours, les engagements approuvés par le Conseil d'administration, les reste-à-verser sur les concours correspondants via des facteurs de conversion. Cette méthode repose sur un modèle de calcul des pertes attendues en fonction de l'évolution depuis l'origine du risque de crédit et selon un modèle intégrant les différents paramètres (probabilités de défaut, taux de pertes en cas de défaut, exposition au défaut, notation).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de francs CFA 2 478 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de francs CFA 101 milliards dont 15 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 5 et 17 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

4.1.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles au 31 décembre 2021 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en souffrance n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

4.2. Valorisation des instruments de couverture des emprunts

4.2.1. Risques identifiés

Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à francs CFA 1 508 milliards comme précisé à la note 9 des notes annexes aux états financiers. Ce montant comprend francs CFA 965 milliards d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019 ayant fait l'objet de contrats à terme.

Nous avons considéré la valorisation de ces instruments de couverture d'emprunt comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative de la technique complexe de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ du caractère significatif de ces montants dans les comptes.

4.2.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans ce contexte, nos travaux ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres de valorisation ;
- ✓ faire une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection d'instruments de couverture ;
- ✓ examiner les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées dans les notes aux états financiers.

4.3. Valorisation des actifs financiers

4.3.1. Risques identifiés

La BOAD détient des actifs financiers à la juste valeur pour un montant de francs CFA 138 milliards tels que détaillés dans la note 6 des notes annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- ✓ de leur caractère significatif.

4.3.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres) ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- ✓ rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- ✓ vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- ✓ vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Banque et de leur correcte application.

5. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la BOAD à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la BOAD en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BOAD.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

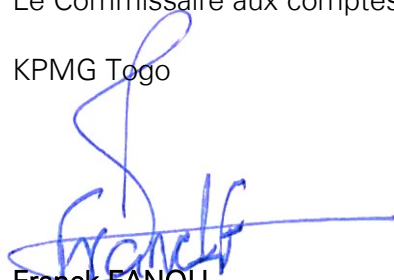
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Lomé, le 18 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo



Franck FANOU

Associé



Annexe 1 :

Responsabilités du commissaire aux comptes

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la Direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Direction, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, à la Direction ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en

existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci :

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler au Conseil des ministres le plus proche, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;



Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'UMOA

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Annexe 2 :

**Etats financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2021**



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD AU 31
DECEMBRE 2021**

MARS 2022

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	6
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	7
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS.....	7
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	20
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	22
NOTE 5. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI.....	23
NOTE 6. PARTICIPATIONS.....	26
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	28
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	29
NOTE 9. PASSIFS AU COÛT AMORTI.....	31
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS.....	32
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	33
NOTE 12. PROVISIONS.....	34
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES.....	36
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS.....	37
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE.....	38
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS.....	39
NOTE 17. COÛT DU RISQUE.....	39
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION.....	40
NOTE 19. GESTION DES RISQUES.....	41
NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	52
NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION.....	53
NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	55
NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	56
NOTE 24. EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES COMPTES DE LA BANQUE.....	57
NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	57

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	230 373	469 350
Prêts et créances au coût amorti	5	2 797 015	2 562 608
- Créances interbancaires		10 412	34 802
- Créances sur la clientèle		2 368 457	2 166 679
- Prêts au personnel		15 514	11 701
- Portefeuille titres de dettes		396 047	342 544
- Créances sur actionnaires à libérer		6 585	6 882
Participations	6	138 161	129 960
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		10 771	10 659
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		127 390	119 301
Comptes de régularisation et actifs divers	7	115 507	35 463
- Actifs dérivés		88 067	20 001
- Comptes de régularisation actif		16 596	3 718
- Autres actifs		10 844	11 744
Immobilisations corporelles	8	6 177	6 223
Immeubles de placement	8	654	691
Immobilisations incorporelles	8	1 154	725
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	2 245	2 245
TOTAL ACTIF		3 291 286	3 207 265
PASSIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Passifs au coût amorti	9	2 188 700	2 125 764
- Dettes interbancaires		7 571	2 369
- Dettes représentées par un titre		1 539 277	1 448 907
- Autres emprunts		641 852	674 488
Fonds affectés	10	114 083	97 250
Comptes de régularisation et passifs divers	11	28 271	73 393
- Passifs dérivés		0	63 902
- Comptes de régularisation passif		24 533	7 638
- Autres passifs		3 739	1 853
Provisions	12	9 182	7 784
TOTAL Passifs		2 340 237	2 304 191
Capital		247 902	234 346
- Capital souscrit		1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel		-826 230	-826 230
- Capital à libérer		-29 009	-42 063
- Coût lié à la libération différée du capital		-510	-1 012
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		700 525	666 106
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		39 664	34 225
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		22 514	20 424
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		531 745	505 443
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-298	636
- Résultat de l'exercice		30 824	29 302
TOTAL Capitaux propres	13	951 049	903 074
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		3 291 286	3 207 265

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat	Note	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés		145 904	140 161
Intérêts et charges assimilées		-85 744	-88 030
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>60 160</i>	<i>52 131</i>
Commissions (produits)		3 101	2 756
Commissions (charges)		-1 111	-1 206
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14	<i>62 150</i>	<i>53 682</i>
Gains de change (a)		30 047	124 027
Pertes de change (b)		-107 822	-396
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		97 761	-103 288
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>	15	<i>19 986</i>	<i>20 342</i>
<i>Soustrait</i>		<i>82 136</i>	<i>74 024</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		112	224
Dividendes reçus		3 390	3 228
<i>Produit net bancaire</i>	16	<i>85 638</i>	<i>77 476</i>
<i>Coût du risque</i>	17	<i>-30 092</i>	<i>-27 703</i>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		461	509
Charges liées aux activités de développement		-1 370	-2 162
Charges générales d'exploitation		-26 960	-21 944
- Frais de personnel		-16 935	-14 991
- Amortissements		-1 230	-1 172
- Autres		-8 795	-5 782
Autres charges d'exploitation		-52	-73
<i>Autres résultats d'exploitation</i>	18	<i>-24 721</i>	<i>-20 470</i>
Résultat de la période		30 824	29 302
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)		2 090	40 969
Couverture de flux de trésorerie		2 090	40 969
Éléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)		4 504	-10 015
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		5 439	-9 816
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-935	-198
<i>Autres éléments du résultat global (a+b)</i>		<i>6 595</i>	<i>30 955</i>
Résultat global		37 419	60 257

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2020	1 103 650	-826 230	-55 740	-1 800	2 622	76 050	26	834	44 041	-20 546	508 819	831 727
												0
<i>Résultat au 31 décembre 2020 avant affectation</i>											29 302	29 302
<i>Libération de capital de l'exercice 2020</i>			13 677									13 677
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											-3 879	-3 879
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-9 816		3 504	-6 313
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											0	0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-198			0	-198
Variation en OCI des instruments de couverture										40 969		40 969
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-198	-9816	40 969	-376	30 580
<i>Autres variations</i>				787								787
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2019</i>											-3 000	-3 000
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Capitaux propres au 31 décembre 2020 et 1er janvier 2021	1 103 650	-826 230	-42 063	-1 012	2 622	76 050	26	636	34 225	20 424	534 746	903 074
Résultat au 31 décembre 2021											30 824	30 824
Autres variations				503								503
Affectation du résultat de l'exercice 2020											-3 000	-3 000
Libération de capital de l'exercice 2021			13 054									13 054
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									5 439		0	5 439
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											0	0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-935				-935
Variation en OCI des instruments de couverture										2 090		2 090
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-935	5 439	2 090	0	6 595
Transferts												0
Contributions et distributions												0
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2021	1 103 650	-826 230	-29 009	-510	2 622	76 050	26	-298	39 664	22 514	562 570	951 049

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		31/12/2021	31/12/2020
Résultat de la période		30 824	29 302
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-20 133	-19 991
Gains de change		-30 047	-748
Perte de change		30 194	396
Amortissements		1 230	1 172
Dépréciations		0	0
Coût du risque		30 092	27 703
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-112	-224
Autres éléments		-2 838	-3 817
		8 387	4 492
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		24 391	15 317
Décaissement sur créances sur la clientèle		-452 630	-493 095
Remboursement sur créances sur la clientèle		341 518	374 667
Autres créances sur la clientèle		-105 169	-97 327
Prêts au personnel		-3 813	-737
Portefeuille titres		-55 175	-54 611
Autres créances		0	0
Autres actifs		-26 023	-2 778
Dettes interbancaires		5 202	-94
Variation actifs et passifs dérivés			
Autres dettes		85 797	88 030
Autres passifs		32 614	39 190
		-153 289	-131 438
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)		-114 077	-97 644
Flux de trésorerie des activités d'investissement		31/12/2021	31/12/2020
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 045	-1 420
Ventes d'immobilisations corporelles		14	36
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-546	-395
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-4 025	-3 973
Ventes de participations		1 374	6 662
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)		-4 228	910
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		17 283	17 895
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		621 274	251 491
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-574 708	-174 769
Remboursement/Autres emprunts		-184 520	-104 683
Flux de trésorerie des activités de financement (c')		-120 672	-10 067
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)		-238 977	-106 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	469 350	576 151
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	230 373	469 350
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		75 563	90 687
Intérêts reçus		122 081	117 704
Dividendes reçus		3 390	3 228

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de "*promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2020 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).

2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.3 Principes de base de présentation des informations financières

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

Non compensation des actifs et passifs financiers

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non compensation des actifs et des passifs financiers.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

2.5.1 Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

2.5.2 Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Evaluation de la juste valeur des participations : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD (*voir note 2.22*).

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : la valeur actuelle

des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées (*voir note 2.18*).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

2.8 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2021, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

2.9 Créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

2.9.1 Principes généraux

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

2.9.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement. Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.9.3 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. Etant donné qu'elle a mis en œuvre une couverture de change sur ses dettes en devises hors euros, l'activation de l'indexation des prêts aux états n'est pas nécessaire sur la base de la structure de financement actuel. Par ailleurs, la politique de gestion du risque de change décidée par la Banque prévoit une couverture systématique des financements en devises. De ce fait, la mise en place de cette clause d'indexation est davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. L'activation de l'indexation n'est pas envisagée.

En conséquence, l'existence de l'indexation ne remet pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

2.9.4 Dépréciation des créances à la clientèle

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** correspond aux actifs financiers considérés comme totalement sains ou ayant subi une dégradation d'un cran de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- **le bucket 2** comprend les actifs financiers ayant subi une dégradation de deux crans de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou dont la notation est

inférieure au seuil de sensibilité retenu par la BOAD (note GS5). Les prêts restructurés représentent une particularité au sein du bucket 2. Ils y sont classés avec une note de GS6 et font l'objet d'une observation sur la période de 18 mois qui suit leur restructuration ;

- **le bucket 3** englobe tous les actifs financiers ayant enregistré un impayé de plus de 90 jours ou dont le risque de crédit a subi une détérioration avérée. Aucun changement n'est noté dans le modèle de dépréciation, ce dernier étant le même sous IFRS 9 et sous IAS 39.

a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures.

Elles sont déterminées de façon collective par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule $ECL = PD \times LGD \times EAD$ où PD (*Probability of Default*) représente la probabilité de défaut, LGD (*Loss Given Default*) correspond à la perte en cas de défaut et EAD (*Exposure at Default*) est l'exposition de la Banque en cas de défaut.

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's¹. Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques et privées*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les engagements de financement sont pris en compte. Un coefficient de facteur de conversion en équivalent de crédit du solde à décaisser est appliqué aux parts non encore décaissées des engagements de financement.

Les manques à gagner en flux de trésorerie sont actualisées sur une période d'une année pour le bucket 1 alors que l'actualisation est effectuée sur la maturité résiduelle pour le bucket 2. Elles sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Elles correspondent à la différence entre les sommes actualisées des flux de trésorerie futurs (*attendus de l'emprunteur, des garanties financières, etc.*) et la valeur comptable à la date d'arrêt. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif du prêt. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette comptable. La différence entre les produits d'intérêts calculés sur la base de la valeur brute et ceux calculés sur la base de la valeur nette comptable est portée en coût du risque dans l'état du résultat net.

2.9.5 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation,*

¹ Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

réaménagement ou restructuration) des modifications et apprécie au cas par cas le caractère substantiel des modifications intervenues.

a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (bucket 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, le prêt est inscrit en bucket 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (*profit-surcote ou perte-décote*) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

2.9.6 Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

2.9.7 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les préfinancements d'études consentis par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (*projet non viable*), il constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice.

2.9.8 Subventions et mécanisme de bonification

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats et les bailleurs pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts

concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

2.9.9 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle. Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.

La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier.

Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

2.10 Créances sur actionnaires

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

2.11 Titres de placement

Avec le passage à IFRS 9, tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

2.12 Titres de participation

Les titres de participation représentent des instruments de capitaux propres. Ils se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable). Les nouvelles participations sont analysées individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

a) Juste valeur par résultat

Il s'agit du classement par défaut prévu par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour les participations détenues et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les participations considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées dans le résultat net de façon ultérieure.

2.13 Immobilisations et amortissements

2.13.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.13.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes
a. Terrain	Non amortissable
b. Gros œuvre	40 ans
c. Clos et couvert	20 ans
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans
e. Aménagements divers	10 ans
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans
4. Matériel de transport	3 ans
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans

Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.13.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

2.13.4 Immeubles de placement

a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la

valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de l'immeuble de placement ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble de placement.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

2.14 Contrats de location

A chaque signature d'un accord, la Banque apprécie si ce dernier contient ou non un contrat de location.

Tous les contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements correspondants sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.15 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.16 Dettes représentées par un titre et dettes auprès des bailleurs

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

2.17 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures tels que AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois, etc.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces fonds.

2.18 Engagements de retraite

2.18.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.18.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

Hypothèses actuarielles	2021	2020
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires. Le taux d'actualisation appliqué n'a pas changé en 2021 et correspond au rendement moyen des obligations d'Etat acquises par la Banque en 2021.

2.19 Opérations sur capital social et dotations

2.19.1 Le capital

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Il est réparti entre deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO, et les actionnaires de série B (actionnaires non régionaux). La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.19.2 Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, etc.

2.20 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.21 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts font l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes. A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

2.22 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

2.22.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement un cross currency swap de devises spécifiquement sur l'émission eurobond 1 et des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2 et 3 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (principalement DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

2.22.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

2.22.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

2.24 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes

provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.25 Événements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 25 ci-dessous.

2.26 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2021 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 16 mars 2022.

2.27 Changements d'estimations comptables

A l'exception des éléments décrits ci-dessous, la Banque a appliqué les principes et méthodes comptables tels que décrits dans les notes 2.1 à 2.26 de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

2.27.1 Changements des paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) à partir de l'exercice 2021

Au cours de l'année 2021, la Banque a initié un processus d'amélioration continue de son approche méthodologique d'estimation des pertes de crédit attendues (ECL). Ce processus a conduit à réviser les paramètres de risque de crédit notamment, la probabilité de défaut-PD, la perte finale en cas de défaut-LGD et les facteurs de conversion en équivalent crédit-CCF.

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021, l'application des nouveaux paramètres retenus s'est traduite par une évolution des pertes de crédit attendues cumulées qui passe de 101 752 MFCFA (anciens paramètres) à 95 814 MFCFA (nouveaux paramètres), soit une reprise de dépréciations de 5 938 MFCFA dont 3 152 MFCFA sur le bucket 1 et 2 786 MFCFA sur le bucket 2.

2.27.2 Changements de méthode de notation des Etats au cours de l'exercice 2021

Dans le but d'intégrer dans l'évaluation des notations des Etats, les événements actuels et futurs sur les plans macro-économiques et socio-politiques intervenus au sein de sa zone d'intervention, la Banque a fait évoluer sa méthode d'évaluation des notations en ajustant lesdites notations sur celles des agences internationales de notation. Ce

changement de méthode a entraîné une évolution des pertes de crédit attendues cumulées qui passe de 75 286 MFCFA (ancienne méthode) à 95 814 MFCFA (nouvelle méthode), soit une dotation de 19 928 MFCFA dont une reprise de 646 MFCFA sur le bucket 1 et une dotation de 20 574 MFCFA sur le bucket 2.

Les variations intervenues sont enregistrées comme changement d'estimation ayant une incidence sur les états financiers individuels clos le 31 décembre 2021.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2020 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2021. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2020
1 ^{er} janvier 2021	Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16	<p>Ces amendements complètent ceux publiés en 2019 (avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020). Ils se mettent l'attention sur les changements à effectuer au niveau des états financiers dans le cas où une entreprise remplace l'ancien taux d'intérêt de référence par un autre taux de référence du fait de la réforme. Trois changements majeurs sont attendus à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La possibilité pour l'entreprise de continuer à appliquer la comptabilité de couverture lorsque les critères de comptabilité de couverture indépendamment de la mise en œuvre des modifications requises par la réforme ; • La possibilité pour l'entreprise de mettre à jour uniquement le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement de taux de référence alternatif au lieu de décomptabiliser ou d'ajuster la valeur comptable des instruments financiers ; • La divulgation des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme et la façon dont l'entreprise gère la transition vers des taux de référence alternatifs. <p>Aucun impact résultant de cet amendement n'est donc anticipé.</p>

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2022	Contrats déficitaires : Coûts d'exécution – Modifications d'IAS 37	Cette modification affecte uniquement les entreprises qui appliquent l'approche « coût incrémental ou différentiel » pour déterminer les coûts d'exécution des contrats. Elle implique de reconnaître des

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>provisions lorsque le moindre des coûts d'exécution du contrat et des coûts de résiliation l'emportent sur les avantages économiques.</p> <p>La Banque applique toujours l'approche « coût total » pour l'exécution de ces contrats. Cette modification n'aura donc aucun impact sur les comptes de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2022	<p>Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 – Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 9, des exemples illustratifs d'IFRS 16 et d'IAS 41</p>	<p>IFRS 1 : Cet amendement offre la possibilité à la filiale ayant adopté les IFRS postérieurement à la société mère d'évaluer les écarts de conversion cumulés aux montants inclus dans les états financiers consolidés de la société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux normes IFRS.</p> <p>IFRS 9 : L'amendement précise que les frais payés nets des frais reçus doivent être inclus pour l'exécution du test des 10% pour la décomptabilisation des passifs financiers.</p> <p>IFRS 16 : L'objectif de cet amendement est d'éliminer la confusion dans l'identification des éléments incitatifs à la location en supprimant l'exemple des paiements du bailleur relatif aux améliorations locatives.</p> <p>IAS 41 : Cet amendement implique l'alignement des exigences d'évaluation de la juste valeur d'IAS 41 avec celles d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur.</p> <p>Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé</p>
1 ^{er} janvier 2022	<p>Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue – Modifications d'IAS 16</p>	<p>Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.</p> <p>L'activité de la BOAD étant bancaire, il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.</p>
1 ^{er} janvier 2022	<p>Références au cadre conceptuel – Modifications d'IFRS 3</p>	<p>Cette modification n'est pas applicable dans le cadre des états financiers individuels de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2023	<p>Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</p>	<p>L'objectif de ces amendements est de préciser les critères de classement des passifs à savoir la dette et les autres passifs en tant que courants ou non courants. L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2023	<p>IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance »</p>	<p>L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. Il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.</p>
1 ^{er} janvier 2023	<p>Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »</p>	<p>Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'impact anticipé de ces amendements n'est pas matériel.</p>
1 ^{er} janvier 2023	<p>Amendements à IAS 1 et du Practice Statement « Informations sur les politiques comptables »</p>	<p>L'objectif de ces amendements est d'améliorer la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entités d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité pour les informations à inclure dans les états financiers.</p> <p>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.</p>

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présente comme ci-dessous :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2021	31/12/2020
Caisse		79	69
BOAD Siège compte courant BOAD		3	239
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	174 968	145 323
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte spécial Royaume de Belgique		0	4 267
Compte de contribution FDE		1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		22 247	269 200
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		1 491	958
Comptes Banques et Correspondants		7 547	11 096
Dépôts bancaires à court terme	4.2	22 006	34 006
Dépôts/appels de marge		33	2 194
TOTAL		230 373	469 350

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions Résidentes et Siège	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt BCEAO Abidjan	4 549	2 748
Dépôt BCEAO Bamako	12 058	10 478
Dépôt BCEAO Bissau	16 959	87
Dépôt BCEAO Cotonou	9 748	2 828
Dépôt BCEAO Dakar	6 462	5 096
Dépôt BCEAO Lomé	114 736	114 876
Dépôt BCEAO Niamey	5 717	5 158
Dépôt BCEAO Ouagadougou	4 739	4 053
Total	174 968	145 323

4.2 Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation.

4.3 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.4 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2021	31/12/2020
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	996	996
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	1 010	1 010
DAT groupe BOA	15 000	0
DAT groupe ORA Bank	0	10 000
DAT Groupe Coris Bank International	0	4 000
DAT UTB	0	10 000
DAT IB Bank	0	5 000
DAT UBA	0	2 000
DAT Banque Outarde	0	1 000
DAT BSIC	5 000	0
Total	22 006	34 006

NOTE 5. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI

Le poste prêts et créances au coût amorti (voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

Prêts et créances au coût amorti		31/12/2021	31/12/2020
Créances interbancaires	5.1	10 412	34 802
Créances sur la clientèle	5.2	2 368 457	2 166 679
Prêts au personnel		15 514	11 701
Portefeuille titres	5.3	396 047	342 544
Créances sur actionnaires à libérer		6 585	6 882
TOTAL		2 797 015	2 562 608

5.1 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Elles se détaillent comme suit par contrepartie au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Contreparties	31/12/2021	31/12/2020
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	39	25
Banque Régionale des Marchés (BRM)	0	12 500
ORAGROUP	10 000	20 000
INTÉRÊTS COURUS	373	2 277
TOTAL	10 412	34 802

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 19.1 Risque de crédit.

5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Créances brutes à la clientèle	2 478 065	2 264 640
dont encours brut des prêts	2 417 284	2 206 285
Inférieur à six mois	158 253	122 444
De plus de six mois à un an	132 355	113 863
De plus d'un an à deux ans	273 001	227 572
De plus de deux ans à trois ans	274 303	227 009
De plus de trois ans à cinq ans	495 989	418 384
De plus de cinq ans	1 083 384	1 097 014
dont avances pour financement d'études	14 741	14 698
dont créances rattachées	46 040	43 657
Total des dépréciations sur la clientèle	-100 607	-88 521
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-65 410	-58 250
dont provisions sur buckets 1 et 2	-35 196	-30 271
Produits différés sur commission	-8 013	-8 603
Ajustement de valeur créances clientèle	-988	-837
Créances nettes à la clientèle	2 368 457	2 166 679

(*) Le montant total de dépréciation des créances en souffrance comprend 58 832 MFCFA au titre des dépréciations sur le principal et 6 578 MFCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en souffrance.

5.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2020 (a)	Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 31/12/2021 (d) = (b) + (c)	31/12/2021 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	59 739	11 696	-734	10 962	70 701
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-50 904	-8 391	462	-7 928	-58 832
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	8 835	3 306	-272	3 034	11 869

5.3 Portefeuille titres

5.3.1 Tableau de variation des titres de placement

Le tableau de variation des titres de placement au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2020 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 31/12/2021 (d) = (b) + (c)	31/12/2021 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	334 833	159 951	-105 992	53 959	388 792
2. Créances rattachées sur titres de placement	8 741	22 816	-21 600	1 216	9 957
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-1 030	-2 250	578	-1 672	-2 702
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	342 544	180 517	-127 014	53 503	396 047

5.3.2 Détail du portefeuille titres

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2021	31/12/2020
Obligations Etat du Sénégal	53 000	40 750
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	54 571	46 286
Obligations Etat du Bénin	19 000	46 500
Obligations Burkina	43 750	47 625
Obligations Coris Holding	13 000	15 000
Obligations Etat du Mali	43 448	49 448
Obligations Etat du Niger	18 000	5 400
Obligations Etat du Togo	54 931	39 942
Obligations CRRH	8 617	9 917
Obligations BIDC	1 667	2 000
Obligations SONATEL	10 000	10 000
Bons du Trésor du Burkina	15 000	11 099
Bons du Trésor du Mali	8 989	10 556
Bons du trésor du Niger	30 000	0
Bons du trésor de la Côte d'Ivoire	5 000	0
Bons du trésor du Sénégal	9 000	0
Certificat de dépôt BRM	800	400
<i>Sous-total 1-encours brut</i>	<i>388 773</i>	<i>334 923</i>
Primes/Obligations	20	-90
<i>Sous-total 2-encours brut y compris primes</i>	<i>388 792</i>	<i>334 833</i>
Intérêts à recevoir	9 957	8 741
Dépréciation/titres de placement	-2 702	-1 030
TOTAL	396 047	342 544

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 :

Echéancier	31/12/2021	31/12/2020
Inférieur à six mois	59 666	43 042
De plus de six mois à un an	80 827	15 060
De plus d'un an à deux ans	66 953	75 297
De plus de deux ans à trois ans	75 030	70 346
De plus de trois ans à cinq ans	76 663	83 366
De plus de cinq ans	29 633	47 812
<i>Sous-total 1-encours brut</i>	<i>388 773</i>	<i>334 923</i>
Primes d'émission/Bons et obligations	20	-90
<i>Sous-total 2-encours brut y compris primes</i>	<i>388 792</i>	<i>334 833</i>
Intérêts à recevoir	9 957	8 741
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-2 702	-1 030
TOTAL	396 047	342 544

5.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

Créances sur les actionnaires	31/12/2021	31/12/2020
Dotations des Etats à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	1 556	1 852
TOTAL	6 585	6 882

NOTE 6. PARTICIPATIONS

6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

6.2. Les limites d'intervention liées aux prises de participations

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
Les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les	5% des FPR	15% du capital de la société dans la limite momentanée de	20% des FPR

Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie		100% pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur. Ce niveau doit être ramené à 51% avec une stratégie claire de sortie dans les délais raisonnables	
Tous les projets autres que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	2,5% des FPR		

6.3. Variation des titres de participation

6.3.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (voir note 2.12 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute des participations au 1er janvier	93 888	92 991
Acquisitions	4 025	3 973
Cessions	-1 374	-3 076
Valeur brute des participations	96 539	93 888
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	39 662	34 225
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	1 960	1 848
Valeur nette des participations	138 161	129 960

6.3.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détention	31/12/2021				31/12/2020			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 063	176	3 740	2 500	1 126	-62	3 563
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	52	-21	1 343	1 312	60	-9	1 363
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	733	-44	5 689	5 000	438	295	5 733
TOTAL				8 812	1 848	112	10 771	8 812	1 624	224	10 659

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2021				31/12/2020			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)	Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	11	116	218	103	15	105	208
2	TG	CAURIS CROISSANCE	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0
3	SN	BNDE	9,1%	1 000	182	2 229	3 229	1 000	82	2 047	3 047
4	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 250	0	-1 841	2 410	4 221	-1 174	-1 841	2 380
5	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	-71	1 095	2 595	1 500	-128	1 165	2 665
6	MA	BDM Mali	16,0%	600	1 265	18 244	18 844	600	983	16 979	17 579
7	BN	BOA Bénin	2,3%	98	762	2 420	2 518	98	41	1 657	1 755
8	NG	SONIBANK Niger	9,5%	1 082	119	2 504	3 586	1 082	257	2 385	3 467
9	CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150	92	-150	0	150	-261	-242	-92
10	NG	BOA Niger	5,7%	137	1 192	3 661	3 798	137	86	2 469	2 607
11	TG	BIA Togo	5,2%	392	42	252	644	392	72	210	602
12	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	543	2 146	4 646	2 500	224	1 603	4 103
13	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400	0	-400	0	400	-80	-400	0
14	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	92	19	219	200	22	-74	126
15	CI	BRVM	9,2%	56	20	531	587	56	-46	511	567
16	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	29	235	375	140	16	206	346
17	TG	CICA RE	2,0%	999	75	469	1 468	999	51	394	1 393
18	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-6	235	285	50	-11	241	291
19	CI	CIPREL	2,0%	584	74	1 686	2 270	584	-99	1 612	2 196
20	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	-675	-5 990	0	5 990	675	-5 315	675
21	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0	1 600	0	-1 600	0
22	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	4 347	-80	817	5 164	4 347	-257	897	5 244
23	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-86	-315	185	500	0	-229	271
24	TG	CRRH-UEMOA	15,3%	1 543	179	1 148	2 691	1 543	177	970	2 513
25	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,8%	2 246	91	-1 180	1 066	2 254	-1 386	-1 271	983
26	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	57	4 329	5 970	1 642	0	4 272	5 913
27	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,3%	689	18	320	1 009	689	-12	301	990
28	SN	CNCAS	10,5%	1 573	-709	897	2 470	1 573	3	1 606	3 179
29	BF	CORIS BANK	0,0%	0	0	0	0	0	-9 010	0	0
30	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	28,6%	16 995	101	16 098	33 093	16 995	1 276	15 997	32 992
31	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	260	561	1 661	1 100	248	301	1 401
32	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	321	878	1 978	1 100	224	557	1 657
33	Kenya	FAER	4,9%	5 789	766	1 147	6 936	5 789	-250	381	6 170
34	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 443	321	-964	481	2 514	118	-1 284	1 230
35	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-2 127	-9 004	1 315	10 320	-63	-6 877	3 443
36	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	781	-67	-286	494	781	-81	-219	562
37	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SIMAU	10,0%	500	64	-52	448	500	-23	-117	384
38	SN	Banque Outarde	13,2%	2 000	-198	-663	1 337	2 000	-110	-465	1 535
39	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	711	-86	-283	428	489	-67	-198	292
40	NG	Banque de l'Habitat du Niger	8,2%	825	-63	-178	647	825	-115	-115	710
41	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	49,5%	4 527	-167	-998	3 529	4 397	-64	-830	3 567
42		ECP Africa Fund IV	1,8%	3 000	2 403	1 447	4 447	2 608	-540	-956	1 651
43	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	225	-323	877	1 200	-548	-548	652
44	h-uemoa	ADIWALE Fund I	7,5%	334	-93	-154	180	110	-61	-61	49
45	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 730	562	562	3 292				
TOTAL				87 727	5 439	39 663	127 390	85 076	-9 816	34 225	119 301

NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		31/12/2021	31/12/2020
Actifs dérivés	7.1	88 067	20 001
Comptes de régularisation actif	7.2	16 596	3 718
Autres actifs	7.3	10 844	11 744
TOTAL		115 507	35 463

7.1 Actifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

Actifs dérivés	31/12/2021	31/12/2020
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	1 437	0
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	86 630	20 001
TOTAL	88 067	20 001

La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 88 067 MFCFA au 31 décembre 2021 contre 20 001 MFCFA au 31 décembre 2020. Ces montants correspondent à la quote-part des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises.

7.2 Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	31/12/2021	31/12/2020
Dépenses à régulariser	14 968	1 329
Charges constatées d'avance	1 284	433
Produits à recevoir	61	1 419
Autres comptes de régularisation actif	284	537
TOTAL	16 596	3 718

7.3 Autres actifs

Autres actifs	31/12/2021	31/12/2020
Débiteurs divers	228	3 068
Préfinancements d'activités	3 564	1 371
Cautions versées	70	71
Avances sur frais de mission	1	1
Avances et acomptes versés	115	240
Autres dotations et subventions à recevoir	6 866	6 994
TOTAL	10 844	11 744

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2021 et au 31/12/2020 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2021	31/12/2020
Coût d'acquisition	24 391	23 690
Dotations et reprises d'amortissements	-18 214	-17 467
Valeur nette comptable	6 177	6 223

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
Coût d'acquisition						
Acquisitions	0	0	1 183	643	0	1 826
Transferts	0	0	-406	0	0	-406
Cessions	0	0	0	-4 033	0	-4 033
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2021	190	13 389	1 171	8 939	0	23 690
Acquisitions	225	306	477	1 268	0	2 276
Transferts	0	0	-1 231	0	0	-1 231
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-344	0	-344
Solde au 31 décembre 2021	415	13 695	418	9 863	0	24 391
Amortissements et cessions cumulés						
Solde au 1er janvier 2020	0	10 044	0	10 361	0	20 405
Charges d'amortissement	0	329	0	723	0	1 052
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-3 990	0	-3 990
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2021	0	10 373	0	7 094	0	17 467
Charges d'amortissement	0	345	0	731	0	1 076
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-329	0	-329
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2021	0	10 718	0	7 496	0	18 214
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021						6 177

8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2021	31/12/2020
Coût d'acquisition	770	770
Dotations et reprises d'amortissements	-117	-80
Valeur nette comptable	654	691

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immeubles de placement		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2021	770	Solde au 01 janvier 2021	80
Acquisitions	0	Dotations	37
Cessions	0	Reprises	0
		Transférées	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 31 décembre 2021	770	Solde au 31 décembre 2021	117
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2021			654

8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	2 694	2 149
Dotations et reprises d'amortissements	-1 539	-1 424
Valeur nette comptable	1 154	725

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2021	2 149	Solde au 01 janvier 2021	1 424
Acquisitions	546	Dotations	117
Cessions	-1	Reprises	-1
Solde au 31 décembre 2021	2 694	Solde au 31 décembre 2021	1 539
Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2021			1 154

8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

En décembre 2020, la Banque a été déclarée copropriétaire d'un ensemble immobilier conjointement avec d'autres co-bailleurs. Cet ensemble immobilier est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'acquéreur a été initié mais a été ralenti par le contexte sanitaire lié au COVID-19.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre la valeur comptable de la créance due par le bénéficiaire du prêt (**qui ressort à 2 245 MFCFA**) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

NOTE 9. PASSIFS AU COÛT AMORTI

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

9.1 Détail du poste « Passifs au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

Passifs au coût amorti	31/12/2021	31/12/2020
I-Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 451 289	890 206
Bons BOAD	19 557	57 082
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	37 524	478 999
Sous-total I	1 508 371	1 426 288
II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	545 188	599 665
Emprunts pour financement d'études long terme	482	482
Échéances à moins d'un an/emprunts	94 271	71 677
Sous-total II	639 941	671 824
Total I+II	2 148 312	2 098 112
III- Dettes rattachées aux emprunts & dettes rep.		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	30 937	22 731
Charges différées sur bons et obligations	-30	-112
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	2 824	2 928
Charges différées sur autres emprunts	-913	-264
Sous-total III	32 817	25 283
IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	7 571	2 369
Total I+II+III+IV	2 188 700	2 125 764

(*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires comprend 1 451 289 MFCFA au titre des eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 sur le marché financier international.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Emprunts	Encours au 31 décembre 2020	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 décembre 2021
Dettes interbancaires	2 369	7 100	-1 898	0	0	7 571
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	2 369	7 100	-1 898	0	0	7 571

Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 31 décembre 2020	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 décembre 2021
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 312 148	486 475	-456 536	74 240	34 963	1 451 289
BONS	114 140	0	-57 059	0	0	57 081
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 426 288	486 475	-513 595	74 240	34 963	1 508 371

Tableau de variation des autres emprunts

Emprunts	Encours au 31 décembre 2020	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 décembre 2021
IDA	89 243	53 372	-2 092	2 513		143 036
KFW	174 389	0	-14 068	0		160 321
AFD	179 331	0	-17 404	0		161 927
BEI	7 289	0	-3 538	0		3 751
BAD	82 542	0	-16 011	0		66 531
ICD	49 197	0	-49 197	0		0
BDC	19 679	0	-13 119	0		6 560
BADEA	15 299	28 951	-4 898	875		40 226
BNP Fortis	5 659	0	-547	0		5 112
JP MORGAN	49 197	0	-49 197	0		0
BDA		19 679				19 679
OPEC		32 798	0			32 798
TOTAL LIGNES DE CREDIT	671 824	134 799	-170 071	3 389	0	639 941
TOTAL EMPRUNTS	2 100 481	628 374	-685 564	77 629	34 963	2 155 883

9.3 Echancier du passif au coût amorti

Échéances	31/12/2021	31/12/2020
Inférieur à six mois	78 671	592 249
De plus de six mois à un an	60 695	54 577
De plus d'un an à deux ans	114 853	106 475
De plus de deux ans à trois ans	59 920	78 938
De plus de trois ans à cinq ans	124 514	108 457
De plus de cinq ans	1 717 230	1 159 785
Sous total encours emprunts	2 155 883	2 100 481
Dettes rattachées sur emprunts	32 817	25 283
TOTAL EMPRUNTS	2 188 700	2 125 764

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

En application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts représente 233 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	31/12/2021	31/12/2020
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	201	195
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	727	565
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KFW	5 497	5 744
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds " Assurance Récolte "	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	365	320
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	87 649	69 979
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	1 152	1 152
Fonds d'Adaptation	4 852	5 045
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	662	0
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	383	473
Fonds du Royaume de Belgique pour libération de capital	0	4 200
Fonds KFW-PACAN	6 232	3 214
TOTAL	114 083	97 250

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 31 décembre 2021, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2021	31/12/2020
Passifs dérivés	11.1	0	63 902
Comptes de régularisation passif	11.2	24 533	7 638
Autres passifs	11.3	3 739	1 853
TOTAL		28 271	73 393

11.1 Passifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2021	31/12/2020
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	0	1 290
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	0	62 612
TOTAL	0	63 902

Le montant des passifs dérivés au 31 décembre est nul. Ce niveau de passif financier résulte de la hausse des cours du dollar et du DTS qui s'établissent à un niveau plus élevé que les cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrat couvertures. En conséquence, il ressort un gain sur les instruments dérivés qui vient compenser la perte de change enregistrée dans les emprunts au coût amorti à la clôture de l'exercice 2021.

11.2 Comptes de régularisation passif

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2021	31/12/2020
Recettes à régulariser	18 826	4 648
Charges à payer	4 723	2 953
Produits constatés d'avance	984	36
TOTAL	24 533	7 638

11.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2021	31/12/2020
Créditeurs divers	1 491	1 074
Dettes fournisseurs	2 248	779
TOTAL	3 739	1 853

NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2021	2 020
	KFCFA	KFCFA
Valeur actuelle de l'obligation	-	
Solde d'ouverture	7 783 887	8 230 674
Coût des services rendus au cours de la période	568 371	559 037
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	497 815	504 672
Ecart actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	0	0
c) ajustements d'expérience	934 669	198 005
d) total	934 669	198 005
Prestations servies	-602 641	-1 708 501
Coût des services passés	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	9 182 100	7 783 887
<i>régimes entièrement non financés</i>	9 182 100	7 783 887
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>		
Juste valeur des actifs du régime	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecart actuariels	0	0
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2021	2 020
Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan	-	
Valeur actuelle de l'obligation	9 182 100	7 783 887
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Excédent / déficit	9 182 100	7 783 887
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan	9 182 100	7 783 887
Charge totale	-	
Coût des services rendus au cours de la période	568 371	559 037
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
Coûts des services rendus en résultat net	568 371	559 037
Coût financier	497 815	504 672
Produit d'intérêts	0	0
Intérêts nets en résultat net	497 815	504 672
Ecarts actuariels	934 669	198 005
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	934 669	198 005
Charge totale	2 000 855	1 261 714
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	4 472 467	3 537 798

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,00%	6,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :	9,7	10,6

Analyse de sensibilité

A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2021	2 020
	Changement de l'obligation	
Taux d'actualisation	9,70%	9,70%
Taux attendus d'augmentation des salaires	9,60%	9,60%
Taux de mortalité	-0,20%	-0,20%
Réconciliation du passif net comptabilisé		
Solde d'ouverture	7 783 887	8 230 674
Charge totale en résultat net	1 066 186	1 063 709
Prestations servies	-602 641	-1 708 501
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	934 669	198 005
Solde de clôture	9 182 100	7 783 887

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2022 s'élève à 1 249 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 367 MFCFA en 2022.

NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
Capital à libérer	-29 009	-42 063
Coût lié à la libération différée du capital	-510	-1 012
Capital (A)	247 902	234 346
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	531 745	505 443
Réserves et résultats non distribuables (C)	607 821	581 519
Résultat de l'exercice (D)	30 824	29 302
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	39 664	34 225
Réserves de couverture des flux de trésorerie	22 514	20 424
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-298	636
Autres éléments du résultat global (E)	61 880	55 285
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	951 049	903 074

13.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2021 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
BURKINA	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
MALI	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
NIGER	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
SENEGAL	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
TOGO	64 650	5,86%	1 293	16 163	14 398	1 765	48 487
BCEAO	517 200	46,86%	10 344	129 304	115 184	14 120	387 896
	1 034 400	93,73%	20 688	258 608	230 368	28 240	775 792
CATEGORIE B							
France	38 400	3,48%	768	9 600	8 640	960	28 800
Allemagne	2 000	0,18%	40	2 000	2 000	0	0
Belgique	5 600	0,51%	112	1 400	1 400	0	4 200
BEI	4 000	0,36%	80	1 000	1 000	0	3 000
BAD	6 000	0,54%	120	1 500	1 500	0	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,07%	15	188	169	19	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09%	240	3 000	2 700	300	9 000
MAROC	500	0,05%	10	125	125	0	375
	69 250	6,27%	1 385	18 813	17 534	1 279	50 438
	1 103 650	100,00%	22 073	277 421	247 902	29 519	826 230
CAPITAL NON SOUSCRIT	51 350		1 027				
CAPITAL AUTORISE	1 155 000		23 100				

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2021	31/12/2020
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	29 009	42 063
Coût lié à la libération différée du capital (b)	510	1 012
Capital à libérer (a+b)	29 519	43 075

13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

Eléments	31/12/2021	31/12/2020
A- Fonds propres de base * (=1+2)	856 685	816 239
1- Capital et fonds assimilés	247 902	234 346
2- Réserves et fonds assimilés	608 783	581 893
B- Fonds propres complémentaires	64 968	59 529
Fonds propres effectifs (=A+B)	921 653	875 768

* Fonds propres durs pour risques.

NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	145 904	140 161
Intérêts et charges assimilées	-85 744	-88 030
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>60 160</i>	<i>52 131</i>
Commissions (produits)	3 101	2 756
Commissions (charges)	-1 111	-1 206
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>1 990</i>	<i>1 551</i>
TOTAL (A) + (B)	62 150	53 682

14.1. Intérêts

Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	1 496	8 721
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	119 199	107 464
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	208	296
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	22 929	22 023
Commission d'engagement sur prêts	2 072	1 658
TOTAL	145 904	140 161

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-71 106	-73 658
Charges d'intérêts sur autres dettes	-13 936	-14 023
Commission/engagement reçu	-616	-349
commission assurance prêts	-87	0
TOTAL	-85 744	-88 030

14.2. Commissions

Commissions (produits)

Commissions (produits)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions acquises sur frais de dossier	1 793	1 650
Commissions GARI/ Garanties	219	61
Autres commissions Flat	25	124
Commission de garantie /émissions obligataires	0	0
Commissions d'arrangement et de services financiers	483	921
Commissions FEM et FA	582	0
TOTAL	3 101	2 756

Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2021	31/12/2020
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-429	-587
Autres commissions sur emprunts	-680	-619
Charges et pertes sur titres de placements	-2	0
TOTAL	-1 111	-1 206

NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 19.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2021, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

Gain/perte net sur opérations en devises	31/12/2021	31/12/2020
Gain de change consommé	30 047	748
Gain de change potentiel	0	123 279
Sous-total gain de change (A)	30 047	124 027
Perte de change consommée	-30 194	-396
Perte de change potentielle	-77 629	0
Sous-total perte de change (B)	-107 822	-396
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	-77 775	123 631
Gain/Perte sur instrument de couverture (D)	97 761	-103 288
TOTAL E = (C)+(D)	19 986	20 342

NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

Dividendes reçus	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes BRVM	70	56
Dividendes DC BR	70	56
Dividendes BOA Bénin	218	218
Dividendes CIPREL	726	506
Dividendes BOA NG	344	344
Dividendes BDM-SA	1 219	860
Dividendes BNDE	80	115
Dividendes AFREXIM Bank	90	0
Dividendes SONIBANK	114	199
Dividendes CICA-RE	40	36
Dividendes Coris Bank International	0	573
Dividendes ORAGROUP	0	91
Dividendes Fidelis Finance	61	40
Dividendes SOAGA	141	134
Dividendes BDU BF	101	0
Dividendes BDU CI	108	0
Dividendes IB BANK	9	0
TOTAL	3 390	3 228

NOTE 17. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-15 132	-28 134
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	629	710
Dépréciations sur portefeuille titres	-2 234	-591
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	562	27
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	0	-247
Dépréciation sur autres éléments d'actif	-13 917	0
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	0	531
TOTAL	-30 092	-27 703

L'augmentation du coût du risque s'explique essentiellement par la prise en compte de l'impact de la COVID-19 afin d'anticiper les conséquences de cette pandémie sur les

contreparties.

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2021	31/12/2020
Bucket 1	637	1 186
Bucket 2	-6 319	-13 212
Bucket 3	-24 411	-15 678
TOTAL	-30 092	-27 703

L'évolution des dépréciations sur les bucket 1 et 2 entre les deux périodes découle de l'effet conjugué de la révision des paramètres de risque de crédit initiée par la Banque dans un processus d'amélioration continue de son approche méthodologique d'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) et de l'ajustement de la notation des Etats pour tenir compte de l'environnement de sa zone d'intervention tel que précisé à la note 2.27.

Le tableau suivant présente les principaux éléments affectant le coût du risque au 31 décembre 2021.

	Note 2.27.1	Note 2.27.2			
	Révision des paramètres [Reprise nette (+)/ Dotation nette (-)] (b)	Révision des notations Etats [Reprise nette (+)/ Dotation nette (-)] (a)	Total Impact changements d'estimation [Reprise nette (+)/ Dotation nette (-)] (c)=(a)+(b)	Impacts hors changements d'estimation [Reprise nette (+)/ Dotation nette (-)] (d)	Variation totale [Reprise nette (+)/ Dotation nette (-)] (e)= (c)+ (d)
Bucket 1	3 152	646	3 798	- 3 161	637
Bucket 2	2 786	- 20 574	17 788	- 11 468	6 319
Bucket 3				- 24 411	24 411
TOTAL	5 938	- 19 928	13 990	- 16 104	30 092

NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à -24 721 MFCFA au 31 décembre 2021 contre -20 470 MFCFA au 31 décembre 2020. Ils se décomposent comme suit :

18.1 Dotations des états

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2021 et s'élève au 3 200 MFCFA.

18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2021	31/12/2020
Bonification d'intérêts	-1 370	-2 162
TOTAL	-1 370	-2 162

18.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel (a)	-16 935	-14 991
Amortissements	-1 230	-1 172
Autres charges d'exploitation	-8 795	-5 782
TOTAL	-26 960	-21 944

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Détail des charges de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	-14 666	-13 049
Cotisations de sécurité sociale	-762	-693
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	-887	-606
Contribution à la viabilisation Cité BOAD	0	-62
Fonds d'assurance maladie	-72	-66
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	-549	-515
TOTAL	-16 935	-14 991

(*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 498 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

NOTE 19. GESTION DES RISQUES

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

19.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les organes délibérants ;
- un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création, investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;
- une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

19.1.1 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des

garanties reçues se présente comme suit pour 2021 et 2020 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2021	%	31/12/2020
Créances interbancaires	10 412	0%	34 802
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 417 284	83%	2 206 285
Prêts au personnel	15 514	1%	11 701
Encours bruts du portefeuille titres	388 773	13%	334 923
Créances sur actionnaires à libérer	6 585	0%	6 882
Actifs dérivés*	88 067	3%	20 001
TOTAL	2 926 634	100%	2 614 593

* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

19.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques (FPR) qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

19.1.2.1 Les prêts

Pour le secteur public non marchand (Etats) et marchand (entreprises publiques)

Contreparties	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Encadrement limites en interne (MFCFA)
Etats	5% des FPR	55% des FPR	444 943
Entreprises publiques	5% des FPR	25% des FPR	100 000

Pour le secteur privé

Prêts directs et indirects	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues et cumulées	Volume global maximum des risques individuels	Encadrement limites en interne (MFCFA)
Catégorie 1 Projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, ou en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME et les technologies de l'information et de la communication,	5% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	7% des FPR	Le volume global des risques atteignant individuellement	20 000
Catégorie 2 Financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME ainsi que pour des financements de prêts directs aux projets régionaux, aux projets des secteurs des	7% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	10% des FPR	12,5% des FPR est limité à 5 fois les FPR	15 000

Prêts directs et indirects	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues et cumulées	Volume global maximum des risques individuels	Encadrement limites en interne (MFCFA)
mines et de l'énergie et les technologies de l'information et de la communication				

19.1.2.2 Les prises de participations (secteur public ou secteur privé)

Les limites relatives aux prises de participations figurent à la note 7. Participations.

19.1.2.3 Les opérations de financement par signature et financement à court terme

Opérations	Limite par emprunteur et par opération
Garantie d'emprunt obligataire et d'opération de court terme	5% des FPR
Financement court terme de trésorerie	5% des FPR
Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues (garantie d'emprunt, garantie d'opération de court terme, financement court terme de trésorerie)	25% des FPR

19.1.2.4 Les secteurs d'activité dominants

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-après : Industries (agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), télécommunications (Téléphonie, internet, centre d'appel), et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention confondu, ne doit dépasser à aucun moment cinquante pour cent (50 %) des FPR.

Toutefois, pour les secteurs Institutions Financières Nationales (IFN) et leurs holdings, les secteurs (Eau et Energie) et Infrastructures de transport (port et aéroport, chemin de fer, infrastructures routières), cette limite est fixée à soixante-quinze pour cent (75 %) des FPR.

L'encours marchand (privé et public marchand) des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Secteurs d'activités	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	0	0%		0%
Industries	87 781	13%	70 465	12%
Finance et Assurance	252 862	37%	214 654	35%
Energie et Eau et Technologies de l'information et de la communication	216 581	31%	196 329	32%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	39 641	6%	36 899	6%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	92 287	13%	90 648	15%
TOTAL	689 152	100%	608 996	100%

19.1.2.5 La répartition de l'encours par guichet et par pays

Pour la limite géographique, c'est-à-dire la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre plus de 100% de ses FPR toutes opérations confondues et cumulées. La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

PAYS	31/12/2021			Total 2021	31/12/2020			Total 2020
	FDC	FDE	Banque		FDC	FDE	Banque	
BENIN	130 122	12 970	78 047	221 139	124 323	13 588	76 351	214 263
BURKINA FASO	139 273	16 190	135 145	290 608	121 753	17 143	77 001	215 896
CÔTE D'IVOIRE	95 884	27 650	305 164	428 697	90 423	28 516	293 967	412 906
GUINEE BISSAU	108 915	12 813	10 999	132 727	85 430	11 359	41 796	138 585
MALI	142 954	12 332	127 261	282 547	132 915	12 178	104 982	250 074
NIGER	144 170	28 071	156 222	328 463	142 127	28 273	154 338	324 738
SENEGAL	129 509	26 470	250 957	406 936	129 839	24 255	239 069	393 163
TOGO	153 454	1 982	170 730	326 167	148 371	2 935	104 388	255 694
HORS-UEMOA		-		0	-	-	965	965
TOTAL	1 044 281	138 478	1 234 525	2 417 284	975 181	138 247	1 092 858	2 206 285

19.1.3 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

19.1.3.1 Le masterscale interne de la Banque

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions complétées par l'appréciation du risque. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch	Appreciation	Risk_Class
1	0,00%	GI1	Aa3	AA-	AA-	Excellent	Risque très faible
2	0,00%	GI2	A2	A	A	Très bien	
3	0,00%	GI3	A3	A-	A-		
4	0,00%	GI4	A3	A-	A-		
5	0,01%	GI5	Baa1	BBB+	BBB+	Bien	
6	0,01%	GI6	Baa1	BBB+	BBB+		
7	0,04%	GI7	Baa2	BBB	BBB		
8	0,09%	GI8	Baa3	BBB-	BBB-		
9	0,17%	GI9	Ba1	BB+	BB+	Assez bien	Risque faible
10	0,42%	GI10	Ba1	BB+	BB+		
11	1,28%	Gs1	Ba2	BB	BB		
12	1,96%	Gs2	Ba2	BB	BB		
13	3,16%	Gs3	Ba3	BB-	BB-	Acceptable	Risque modéré
14	3,75%	Gs4	B1	B+	B+		
15	3,98%	Gs5	B2	B	B	Faible	
16	4,74%	Gs6	B3	B-	B-		
17	8,28%	Gs7	Caa1	CCC+	CCC+	Attention spéciale	Risque élevé
18	17,64%	Gs8	Caa2	CCC	CCC		
19	28,40%	Gs9	Caa2	CCC	CCC		
20	46,21%	Gs10	Caa3	CCC-	CCC-		Risque très élevé
21	100,00%	D	D	D	D	Defaut	

19.1.3.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de scoring, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores sont statistiquement transformés en probabilités de défaut sous la contrainte de la « central tendency » et d'un plafond de notation défini pour chaque modèle.

19.1.4 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

19.1.4.1 Risque souverain et risque non souverain

Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale. La gestion de ce risque se traduit par la constatation anticipée (buckets 1 et 2) et en temps réel (bucket 3) des pertes de crédit attendues.

Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating		Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Assez bien	GI9		0%		0%	0	0%
Assez bien	GI10		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs1		0%		0%	0	0%
Assez bien	GS2		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs3	501,965	29%	259,035	38%	761,001	31%
Acceptable	Gs4	187,571	11%	73,627	11%	261,198	11%
Acceptable	Gs5	242,651	14%	154,983	22%	397,635	16%
Faible	Gs6	600,329	35%	82,611	12%	682,940	28%
Attention spéciale	Gs7	195,615	11%	32,001	5%	227,616	9%
Attention spéciale	Gs8		0%	16,194	2%	16,194	1%
Attention spéciale	Gs9		0%		0%	0	0%
Attention spéciale	Gs10		0%		0%	0	0%
Default	D		0%	70,701	10%	70,701	3%
Créances à la clientèle		1,728,132	100%	689,152	100%	2,417,284	100%
Assez bien	GI9		0%		0%	0	0%
Assez bien	GI10		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs1		0%		0%	0	0%
Assez bien	GS2		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs3	107,571	38%	31,617	93%	139,188	43%
Acceptable	Gs4	19,000	7%	0	0%	19,000	6%
Acceptable	Gs5	43,750	15%	1,667	5%	45,417	14%
Faible	Gs6	72,931	25%	0	0%	72,931	23%
Attention spéciale	Gs7	43,448	15%	800	2%	44,248	14%
Portefeuille titres (*)		286,700	100%	34,083	100%	320,783	100%
Ensemble		2,014,832	100%	723,235	100%	2,738,067	100%

(*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

19.1.4.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

a) Principes généraux

L'adéquation du niveau de provisionnement au niveau de risques, basé sur la norme IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, est revue à chaque date d'arrêté.

Indépendamment du risque, toutes les contreparties concernées sont classées dans le bucket 1 à l'entrée. Elles sont ensuite reclassées dans le bucket 2 ou dans le bucket 3 en fonction de l'évolution de leur notation en termes de dégradation significative. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs. A titre d'exemple, le critère quantitatif retenu est la baisse d'au moins deux (2) crans entre la première date de notation et la notation à la date d'arrêté. L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit intègre des informations prospectives. Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

En particulier au niveau du bucket 3, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt

effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

b) Répartition des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégories de contrepartie	2021						2020			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Souverain	1 020	20%	21 888	73%	-	0%	22 908	24%	3 919	5%
Banque	1 615	32%	1 734	6%	1 583	3%	4 932	5%		
Public	296	6%	1 687	6%	-	0%	1 983	2%	7 667	9%
Privé	2 132	42%	4 823	16%	57 249	97%	64 204	68%	69 589	86%
TOTAL PRÊTS (A)	5 063	100%	30 132	100%	58 832	100%	94 028	100%	81 175	100%
Souverain	59	37%	1 454	89%			1 514	85%	189	18%
Banque	86	53%	171	11%			256	14%		
Public	17	10%	-	0%			17	1%		
Privé	-	0%	-	0%			0	0%	841	82%
TOTAL TITRES (B)	161	100%	1 625	100%	-	-	1 787	100%	1 030	100%
TOTAL ECL (A+B)							95 814		82 205	

c) Répartition des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	2021						2020			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Agriculture et Développement rural	274	5%	8 718	27%			8 993	9%	1 630	2%
Industries	687	13%	1 976	6%	7 246	12%	9 909	10%	12 818	16%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication	1 193	23%	5 889	19%	34 370	58%	41 452	43%	36 489	44%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	1 118	21%	10 564	33%	-	0%	11 682	12%	5 720	7%
Finance et Assurance	1 663	32%	1 828	6%	2 488	4%	5 979	6%	6 380	8%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	129	2%	1 157	4%	14 728	25%	16 014	17%	18 139	22%
ECL PRÊTS (A)	5 064	97%	30 132	95%	58 832	100%	94 028	98%	81 175	99%
Finance et Assurance	145	3%	1 625	5%			1 770	2%	1 030	1%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication	17	0%					17	0%		
ECL TITRES (B)	161	3%	1 625	5%	-	-	1 787	2%	1 030	1%
TOTAL ECL (A+B)	5 225	100%	31 758	100%	58 832	100%	95 814	100%	82 205	100%

d) Répartition des ECL par bucket et par pays

Pays	2021						2020			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
BENIN	231	5%	1 937	6%	3 478	6%	5 645	6%	5 703	7%
BURKINA FASO	514	10%	1 828	6%	905	2%	3 246	3%	1 958	2%
CÔTE D'IVOIRE	1 616	32%	2 649	9%	1 296	2%	5 562	6%	10 516	13%
GUINEE BISSAU	11	0%	2 769	9%		0%	2 780	3%	2 363	3%
MALI	245	5%	8 702	29%	8 391	14%	17 338	18%	6 013	7%
NIGER	42	1%	6 326	21%	1 583	3%	7 951	8%	5 366	7%
SENEGAL	1 015	20%	1 478	5%	30 772	52%	33 265	35%	34 039	42%
TOGO	1 390	27%	4 443	15%	12 407	21%	18 240	19%	15 217	19%
TOTAL PRÊTS	5 064	100%	30 132	100%	58 832	100%	94 028	100%	81 175	100%
BENIN	27	17%	25	2%			52	0%	14	1%
BURKINA FASO	31	19%	422	26%			453		561	54%
CÔTE D'IVOIRE	14	8%	111	7%			125		6	1%
MALI		0%	389	24%			389		70	7%
NIGER		0%	209	13%			209		15	1%
SENEGAL	35	22%	70	4%			105		176	17%
TOGO	54	34%	399	25%			454		188	18%
TOTAL TITRES	161	100%	1 625	100%	58 832	0%	1 787	0%	1 030	100%
TOTAL ECL							95 814		82 205	

19.2. Risque de marché

19.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en

rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

19.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises et cross currency swap) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

Détermination d'un lien économique

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

Ratio de couverture

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

Source d'inefficacité

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2021, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

Echéancier du notionnel

Au 31 décembre 2021, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2021 et 2020 :

Instruments financiers	Notes	31 Decembre 2021			31 Decembre 2020		
		Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	1 437		63 802	0		
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		86 630		1 136 624	20 001		563 774
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		0			1 290	60 923
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)				0		62 612	1 060 084
Montant total des instruments financiers		88 067	0	1 200 425	20 001	63 902	1 684 781

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur de tous les instruments dérivés en cours (sur les lignes de crédit en dollars et DTS et sur les eurobonds 2027 et 2031 au 31 décembre 2021).

19.2.1.2 Structure de la dette au 31 décembre 2021

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous au 31 décembre 2021 :

Structure de la dette au 31/12/2021							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2019	Encours actualisé (en MF CFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 736 015	579,16	1 005 430		46,80%	94,89%	48,08%
DTS	66 799	810,61	54 148		2,52%	5,11%	2,59%
CHF	0	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL HORS Euros (A)			1 059 578	51%	49,32%	100%	
Euro	1 572 743	655,96	1 031 652	49%	48,02%		49,33%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 091 230	100%			
F CFA émissions internes ('C)			57 081		2,66%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)			2 148 312		100%		

19.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêt du bilan, soit le 31 décembre 2021, sont les cours réels à cette date et les variations de +/- 10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêt. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA. **L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.**

19.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

19.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

19.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2021		31/12/2020	
	Variation	Impact sur le résultat 2022	Variation	Impact sur le résultat 2021
Activité Banque seule	+ 100 points de base	8 541	+ 100 points de base	+ 6 689
Activité Banque seule	- 100 points de base	-8 541	- 100 points de base	- 6 689
Activité FDC seule	+ 100 points de base	-2 114	+ 100 points de base	- 2 509
Activité FDC seule	- 100 points de base	2114	- 100 points de base	+2 509

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable. **L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.**

19.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Encours courants durant l'année 2022			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	210 373					210 373
Dépôt à terme		20 000	0			20 000
Actifs destinés à être cédés			2 245			2 245
Prêts interbancaires (PIB)			10 412			10 412
Créances sur la clientèle	25 626	132 627	193 136	1 043 292	973 776	2 368 457
Prêts au personnel	296	1 447	1 993	7 092	4 685	15 514
Titres de placements	2 425	57 241	88 101	218 646	29 633	396 047
Participations					138 161	138 161
Actionnaires			6 585			6 585
Actifs dérivés		0			88 067	88 067
Comptes de régularisation actif			16 596			16 596
Autres actifs					10 844	10 844
TOTAL BILAN ACTIF (A)	238 719	211 315	319 069	1 269 031	1 245 167	3 283 301
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 571					7 571
Dettes sous forme de titres à long terme	0	37 524	30 906	19 558	1 451 289	1 539 277
Dettes externes à long terme	273	33 303	62 606	279 729	265 940	641 852
Fonds affectés					114 083	114 083
Provisions					9 182	9 182
Passifs dérivés		0		0	0	0
Comptes de régularisation passif			24 533			24 533
Autres passifs					3 739	3 739
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	7 845	70 826	118 045	299 287	1 844 234	2 340 237

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

	Encours courants durant l'année 2021			AU DELA (Encours non courants)		Total
]0 mois; 1 mois]]1 mois;6 mois]]6 mois; 12 mois]]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	437 350		0			437 350
Dépôt à terme	4 000	28 000				32 000
Actifs destinés à être cédés			2 245			2 245
Prêts interbancaires (PIB)			34 802			34 802
Créances sur la clientèle	19 423	103 020	172 218	872 964	999 053	2 166 679
Prêts au personnel	223	1 092	1 503	5 349	3 534	11 701
Titres de placements	24 417	18 624	22 682	229 008	47 812	342 544
Participations					129 960	129 960
Actionnaires			6 882			6 882
Actifs dérivés		884			19 116	20 001
Comptes de régularisation actif			3 718			3 718
Autres actifs					11 744	11 744
TOTAL BILAN ACTIF (A)	485 414	151 621	244 050	1 107 322	1 211 220	3 199 627
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	2 369					2 369
Dettes sous forme de titres à long terme	0	457 288	45 002	57 081	889 536	1 448 907
Dettes externes à long terme	273	132 318	34 858	236 789	270 249	674 488
Fonds affectés					97 250	97 250
Provisions					7 784	7 784
Passifs dérivés		30 978		1 290	31 634	63 902
Comptes de régularisation passif			7 638			7 638
Autres passifs					1 853	1 853
TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)	2 643	620 584	87 498	295 160	1 298 306	2 304 191

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

19.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante

pour leur analyse.

NOTE 20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2021.

20.1 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2021, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				230 373	230 373	230 373
- Créances interbancaires				10 412	10 412	10 412
- Portefeuille titres- titres de dettes				396 047	396 047	396 047
- Créances sur la clientèle				2 368 457	2 368 457	2 368 457
- Prêts au personnel				15 514	15 514	15 514
- Créances sur actionnaires				6 585	6 585	6 585
- Instruments de capitaux propres	10 771		127 390		138 161	138 161
- Actifs dérivés de couverture	88 067				88 067	88 067
Montant total des actifs financiers	98 838	0	127 390	3 027 388	3 253 615	3 253 615
- Emprunts				2 188 700	2 188 700	2 188 700
- Passifs dérivés de couverture	0				0	0
Montant total des passifs financiers	0	0	0	2 188 700	2 188 700	2 188 700

Au 31 décembre 2020, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				469 350	469 350	469 350
- Créances interbancaires				34 802	34 802	34 802
- Portefeuille titres- titres de dettes				342 544	342 544	342 544
- Créances sur la clientèle				2 166 679	2 166 679	2 166 679
- Prêts au personnel				11 701	11 701	11 701
- Créances sur actionnaires				6 882	6 882	6 882
- Instruments de capitaux propres	10 659		119 301		129 960	129 960
- Actifs dérivés de couverture	20 001				20 001	20 001
Montant total des actifs financiers	30 660	0	119 301	3 031 958	3 181 919	3 181 919
- Emprunts				2 125 764	2 125 764	2 125 764
- Passifs dérivés de couverture	63 902				63 902	63 902
Montant total des passifs financiers	63 902	0	0	2 125 764	2 189 666	2 189 666

20.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Actifs dérivés de couverture			88 067	20 001			88 067	20 001
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat			10 771	10 659			10 771	10 659
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	12 286	10 275	-	-	115 104	109 025	127 390	119 301
Montant total des actifs financiers	12 286	10 275	98 838	30 660	115 104	109 025	226 228	149 961
Passifs dérivés de couverture			-	63 902			-	63 902
Montant total des passifs financiers	-	-	-	63 902	-	-	-	63 902

20.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Swap de devises	Modèles de swaps	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.		
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles		

NOTE 21. CONTRATS DE LOCATION

21.1. En qualité de bailleur

La Banque donne en location simple une partie de ses locaux à usage professionnel ainsi que le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont AGF West Africa (Ex-Fonds GARI), CAURIS SA, BAD, CRRH-UEMOA, KFW, BIA Togo et DYTOUTI Consulting.

La plupart des contrats sont conclus pour une durée maximale de deux ans renouvelable

par tacite reconduction. Le non-renouvellement tacite du bail doit être notifié par l'une des parties au moins trois mois avant la date envisagée de fin de contrat. La Banque conserve le contrôle et les risques des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. Il en est de même lorsque les preneurs souhaitent mettre en sous-location une ou plusieurs parties des locaux loués. Aussi, la Banque a mis en place tous les dispositifs de sécurité jugés nécessaires et toute modification doit faire l'objet d'une coopération entre les deux parties.

Les contrats intègrent une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

21.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2021	31/12/2020
A moins d'un an	100	110
D'un à cinq ans	439	486
A plus de cinq ans	677	749

21.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2021	31/12/2020
Revenus locatifs des bureaux	105	107
Revenus des immeubles de placement	7	3
TOTAL	112	110

21.2. En qualité de preneur

La Banque a pris des villas en location simple. Les villas servent de résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes. Conclues depuis plusieurs années, les contrats portent pour les villas sur des ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments.

Certains contrats ne prévoient pas de durée de fin mais intègrent une clause selon laquelle, ils ne pourront être rompus qu'à la notification préalable par l'une des parties dans un délai minimum de six mois avant la date envisagée de rupture. D'autres contrats prévoient une durée de bail de deux ans avec une clause de renouvellement tacite. Sur la base de l'historique des relations avec les bailleurs, les contrats ont toujours été renouvelés de façon tacite à ce jour depuis leurs signatures. Pour tenir compte de l'évolution du marché des locations, le montant des loyers est renégocié tous les deux ans. Dans le cadre de ces contrats de location, la Banque ne peut conclure d'accord de sous-location.

La Banque a déterminé que ces contrats sont des contrats de location simple. Le loyer réglé au propriétaire est ajusté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

21.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2021	31/12/2020
A moins d'un an	172	166
D'un à cinq ans	797	769
A plus de cinq ans	1 242	1 198

21.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Charges de loyers conditionnels	202	175
TOTAL	202	175

NOTE 22. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

22.1. Prêts aux Etats membres

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2021.

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+2+3+4)		
BENIN	57	130 122	12 970	43 207	1 272	187 571	10,9%	258 442
BURKINA	52	139 273	16 190	70 437	16 751	242 651	14,0%	173 790
COTE D'IVOIRE	48	95 884	27 650	57 387	31 513	212 433	12,3%	229 779
GUINEE BISSAU	36	108 915	12 813	10 999	0	132 727	7,7%	107 688
MALI	51	142 954	12 332	39 460	869	195 615	11,3%	188 652
NIGER	53	144 170	28 071	125 025	0	297 267	17,2%	112 663
SENEGAL	64	129 509	26 470	96 094	37 459	289 532	16,8%	215 647
TOGO	49	153 454	1 982	14 899	0	170 336	9,9%	130 230
TOTAL	410	1 044 281	138 478	457 509	87 864	1 728 132	100,0%	1 416 892

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 19.1.1 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

22.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2021 à 27 223 MFCFA pour un montant garanti de 12 043 MFCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2021	Part garantie	Taux de garantie
NIGERLAIT	0	0	30,0%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	3 428	1 150	33,6%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	612	306	50,0%
IMPLANT. UNITE TRANSF.EXTRACT. MARBRE	3 828	2 297	60,0%
IMPLANT. USINE PRODUC. CAOUT. C.I.H.	1 350	338	25,0%
CONSTRUCT. & EXPLOIT. GAZ S.T.S.G.	407	204	50,0%
(SOBEMAP)	1 644	575	35,0%
PHARMIVOIRE RCI	2 719	1 250	46,0%
Société Lacoste & Compagnie (Sénégal)	5 760	2 000	34,7%
MDS BURKINA	1 819	1 092	60,0%
SCS CARTONNERIE	2 751	1 380	50,2%
PARENTERUS	2 905	1 453	50,0%
TOTAL	27 223	12 043	44%

22.3. Rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux

Les rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Appointements et gratifications	6 291	6 010
Cotisations de retraite	345	298
Coût financier et des services rendus/retraite		513
Coût financier/retraite	291	
Coût des services/retraite	265	
Rémunération des administrateurs	29	30
Sous-total 1	7 221	6 852
Engagements de retraite	4 606	4 077
Sous-total 2	4 606	4 077

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Conseil des ministres et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2021	31/12/2020
Engagements d'emprunts à tirer (a)	185 880	258 858
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	27 651	30 955
Total	213 531	289 813

a) Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.

b) La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

23.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de prêts donnés (a)	1 764 044	1 756 631
Avances sur financement d'études	20 955	18 074
Engagements de prises de participations (b)	55 264	58 989
Cautions et autres garanties	10 000	10 000
Primes d'assurance crédit à payer (c)	5 903	
Total	1 856 165	1 843 694

(a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.

- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2021	Montant en M FCFA au 31/12/2021	Montant en M FCFA au 31/12/2020
Fonds Cauris Croissance II	1 808	1 839
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER)	17	17
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	719	719
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	5 473	5 603
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	1 289	1 511
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	-	392
Fonds AFIG Fund II	270	3 000
ADIWALE FUND I	2 166	2 390
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
TOTAL	55 264	58 989

- (c) Au cours de l'exercice 2021, la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 5 903 MFCFA au 31 décembre 2021.

NOTE 24. EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

A la date d'arrêté des comptes individuels par son Conseil d'Administration et compte tenu de l'évolution de la pandémie, les effets connus et estimés du COVID-19 ont été enregistrés dans les états financiers de la Banque.

En plus des mesures prises par la Banque en 2020 et 2021, notamment le déclenchement de son plan de continuité des activités (PCA), la dégradation significative des notes des contreparties opérant dans les secteurs lourdement impactés par la pandémie, la Banque a revu les notations des Etats pour mieux prendre en compte l'effet de la crise sanitaire de la COVID-19 et des impacts macro-économiques induits dans la zone de l'Union Monétaire et Economique Ouest Africaine (*voir note 17. Coût du risque*).

Par ailleurs, la Banque continuera d'anticiper et de signaler les autres effets financiers du COVID-19 dans ses états financiers au fur et à mesure qu'ils sont connus et estimables.

NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La situation socio-politique de la zone d'intervention de la Banque est marquée par les sanctions économiques prises par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'encontre du Mali avec effet pour compter du 09 janvier 2022. L'exposition (prêts et titres) de la BOAD sur le Mali s'élève à 334 984 MFCFA. Cette exposition représente 11,9% des expositions totales de la Banque et 10,2% de son total bilan.

Dans une démarche d'anticipation, la BOAD a procédé aux premières évaluations des incidences possibles desdites sanctions sur ses activités et mis en place un plan de contingence afin de mitiger d'éventuels risques.

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la Banque.